

CERTIFICAT D'ENGAGEMENT ET DE CONNAISSANCE POUR L'ACQUISITION D'UN CHIEN

Protection des animaux de compagnie et des équidés contre la maltraitance animale - Décret 2022-1012 du 18 juillet 2022

Ce document est élaboré par chiens-de-france.com sur la base des recommandations publiées au Journal officiel de la République française - N° 249 du 26 octobre 2022. Il est proposé gratuitement à nos utilisateurs, suite aux dispositions de la loi 2021-1539 visant à lutter contre la maltraitance animale et conforter le lien entre les animaux et les hommes.

Ce certificat est établi sous la responsabilité de en sa qualité de titulaire du obtenu ou renouvelé le

Mail

Elevage

Vous avez le projet d'accueillir un chien au sein de votre famille et avez choisi de passer directement par un éleveur respectueux des standards du livre des origines, toute l'équipe du site chiens-de-france vous félicite et vous souhaite de très belles années auprès de votre compagnon.

**Pour que son arrivée se passe dans les meilleures conditions,
nous vous invitons à considérer les informations suivantes.**



AVANT DE RECEVOIR VOTRE CHIEN

Choisir de prendre un chien : un acte réfléchi

Accueillir un chien est un engagement sur le long terme (entre 10 et 15 ans) qui se doit d'être le fruit d'une profonde réflexion. Vous devez vérifier si ses propres besoins, sa personnalité, ses caractéristiques sont en parfaites adéquations avec votre mode de vie, votre budget, votre organisation, votre forme physique et vos attentes.

Il devra être éduqué et socialisé dès son plus jeune âge. Il vous demandera donc du temps, de la patience, des connaissances et à tout instant une attitude adaptée. Son bien-être, sa santé, son comportement, ses actions et ses réactions vis-à-vis de son entourage seront sous votre responsabilité.

Il y a donc de nombreuses questions à se poser avant de le recevoir et si vous avez le moindre doute, nous vous invitons fortement à prendre conseil auprès de votre éleveur.

Qu'est ce que le bien-être de votre animal

Le chien est un être sensible, qui ressent des émotions positives comme négatives, il doit donc évoluer dans un environnement propice à son développement. Subvenir uniquement à ses besoins principaux ne suffit donc pas, il faut aussi répondre à ses attentes et respecter, à minima, ses cinq libertés fondamentales :



- ❖ Absence de faim, de soif et de malnutrition
- ❖ Absence de peur et de détresse
- ❖ Absence d'inconfort
- ❖ Absence de douleur, de blessures et de maladie
- ❖ Liberté d'expression d'un comportement normal de son espèce

C'est uniquement dans ces conditions que son bien-être sera satisfait.

La race : un choix, de nombreuses spécificités mais toujours un être unique

Il existe beaucoup de races et les différences entre elles peuvent être très importantes, comme la taille (de 10 cm à 110 cm au garrot), le poids (de 2kg à plus de 100), le besoin d'activité physique, d'éducation, d'espace, d'alimentation, d'entretien, de soin et bien d'autres choses encore. Certaines peuvent présenter plus de risques concernant des pathologies particulières et d'autres, comme les chiens « de garde et de défense », nécessitent des démarches administratives spéciales.

Chaque individu reste unique et peut présenter ses propres différences par rapport à ses congénères. Il est donc primordial de bien se renseigner sur tous ces aspects auprès des vétérinaires, éducateurs, club de races et éleveurs.

Son origine, son sevrage, la base de son comportement

Une bonne relation entre la mère et ses chiots est nécessaire pour éviter les troubles du comportement et certains problèmes de santé chez le chien adulte.

Les contacts avec la mère et les autres chiots de la portée favorisent également la socialisation de votre chien. C'est pour cette raison qu'il est interdit de céder un chiot avant l'âge de huit semaines, vous avez choisi de passer par un élevage c'est un très bon point, renseignez-vous donc sur ses conditions de sevrage.

Les informations suivantes sont données à titre indicatif et sont à adapter en fonction de la morphologie, de l'âge, la santé, du comportement et de la personnalité de votre animal.

C'est un carnivore dit "opportuniste"

Il mange donc de la viande mais pas seulement. Son régime alimentaire doit être équilibré et adapté à son poids, son activité, son stade de vie et à son état de santé. Vous pouvez opter pour des croquettes, de la pâtée humide ou une préparation ménagère servie de préférence en plusieurs repas et à heure fixe. L'eau propre et fraîche doit être à disposition et ses gamelles doivent toujours être propres.

Protégez son repos !

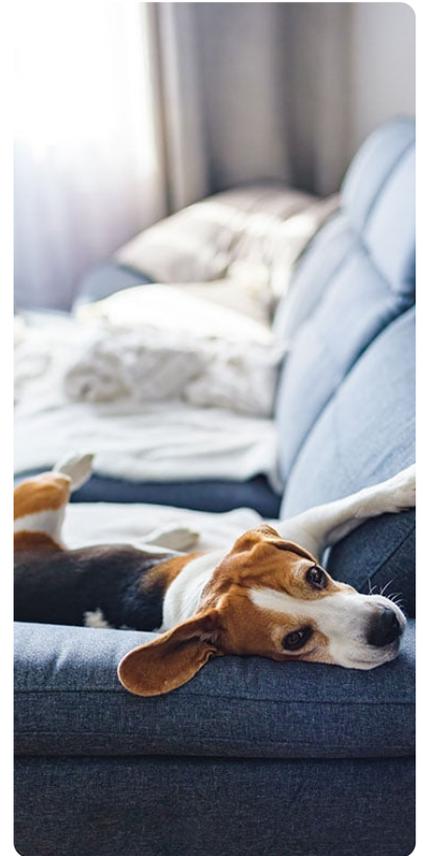
Le chien dort pendant la nuit, mais se repose aussi la journée (10h en moyenne). Il est donc essentiel que le chien ait accès à une zone de couchage en permanence pour dormir et se reposer. Cette zone de repos doit être calme et le chien ne doit pas être dérangé lorsqu'il est dans cette zone. Elle doit être abritée et protégée des conditions climatiques si elle est à l'extérieur.

Construisez-lui un environnement adapté

L'espace disponible et son organisation doit être adaptée et pouvoir lui permettre de se mettre à l'abri des conditions climatiques extrêmes, aussi bien la chaleur que le froid.

Si l'animal est détenu en extérieur, l'espace ne peut pas être inférieur à 5m² et doit avoir une zone sèche et nettoyée quotidiennement. Son enfermement en cage est à proscrire pour l'anxiété que cela crée pouvant favoriser son agressivité et amplifier des problèmes de comportement.

Côté jardin, veillez à ce que celui-ci soit bien clôturé, car n'oubliez pas qu'en plus du manque de sécurité pour votre animal, si celui-ci divague sur l'espace public, votre responsabilité est engagée en cas de troubles ou dégâts de sa part. Vous devez pourvoir à sa garde qu'importe votre situation.



Son activité physique et mentale

L'accès à un jardin n'est pas forcément suffisant pour sa forme physique, son équilibre et son épanouissement, il doit donc être sorti quotidiennement, plusieurs fois, quelle que soit la météo. Ces sorties doivent être adaptées aux conditions physiques du chien, à sa santé et à son âge. Ces sorties sont également importantes pour lui permettre de faire ses besoins et éviter qu'il se soulage dans votre logement. Laissez votre chien explorer son environnement lors de vos promenades, mais surveillez-le pour éviter qu'il perturbe ou ne s'éloigne trop. Faites attention aux espaces protégés et ramassez ses déjections.

Pour son équilibre psychologique, proposez-lui des activités physiques et mentales adaptées à sa race, son âge et ses goûts et profitez de ces instants pour construire le lien avec lui. Jouer est naturel et important pour son développement.

Le chien est un animal social

Le chien est une espèce sociale qui nécessite des interactions avec des congénères. Si vous n'avez qu'un chien, les sorties quotidiennes doivent être l'occasion pour votre chien d'être en contact avec des congénères et d'interagir avec eux. La socialisation doit être progressive et si celle-ci n'est pas réalisée correctement, il convient d'en parler à votre vétérinaire ou à un éducateur canin.

Son éducation : Favorisez ses relations avec les humains

Le chien est une espèce qui a besoin d'interactions quotidiennes avec l'humain. Son éducation doit être positive, par des récompenses (alimentaires, caresses, félicitations verbales, etc.) et la création d'une relation de confiance avec vous. Il est fortement déconseillé de recourir à des moyens coercitifs d'éducation (colliers électriques, étrangleurs, à pointes ...) qui sont douloureux et anxiogènes et rendent les chiens plus agressifs et potentiellement mordeurs. Une relation humain-chien harmonieuse n'implique pas de lien de dominance. Il ne faut jamais laisser vos enfants seuls avec le chien sans surveillance active.

Soins médicaux

Votre chien nécessite des soins courants pour le maintenir en bonne santé. Une visite annuelle chez le vétérinaire est nécessaire pour faire un bilan de santé, les vaccinations recommandées et la mise en place d'une lutte préventive contre les parasites. En fonction de l'âge de votre chien et de son état de santé, d'autres soins sont à prévoir.

Outre les soins prodigués par le vétérinaire, votre animal nécessite des soins courants. Chez certains individus, il peut être nécessaire de procéder au nettoyage de ses oreilles, au brossage de ses poils, à la coupe des griffes, ... Ces soins sont à adapter en fonction de sa race et de son caractère. Prenez conseil auprès d'un professionnel afin d'adopter les bons gestes pour ne pas blesser votre animal.

Une observation quotidienne de son état général et de son comportement est nécessaire pour déceler précocement l'apparition de troubles. La vaccination contre la rage est obligatoire pour les chiens qui voyagent hors de France ou qui arrivent d'un pays étranger ainsi que pour les chiens de 1ère et 2ème catégorie.

Stérilisation

La stérilisation du chien permet d'éviter une portée non désirée dont vous serez entièrement responsable. Dans certains cas, elle peut permettre d'éviter des comportements désagréables pour les humains (fugue, bagarres avec des congénères, ...) et réduire l'apparition de certaines maladies. Il peut néanmoins exister des contre-indications. Demandez conseil à votre vétérinaire. Elle est obligatoire pour les chiens, mâle et femelle, de première catégorie.

Vieillesse et fin de vie

Un chien âgé nécessite plus de soins qu'un jeune animal et peut parfois poser des problèmes logistiques supplémentaires. Avant l'acquisition d'un chien, gardez en tête que la fin de vie de votre animal pourra engendrer des coûts parfois importants liés à une dégradation de son état de santé.

LES IMPLICATIONS FINANCIÈRES ET LOGISTIQUES

Le coût d'entretien (* Tarif indicatif au 1er janvier 2023) d'un chien dépend fortement de sa race, mais également des choix que vous ferez. Les chiffres ci-dessous sont donnés à titre indicatif, renseignez-vous pour plus de précision.

Alimentation	Type industrielle de bonne qualité	De 50€ à 150€ / mois *
Accessoires	Gamelle, tapis, laisse, caisse de transport, ...	De 100€ à 300€ à l'arrivée *
Services divers	Déplacement, garde, pension, ...	A étudier en fonction de votre situation
Education	En fonction de l'objectifs et problématiques	Entre 100€ à plusieurs centaines d'euros
Soins incompressibles	Vaccination, antiparasitaires, ...	De 100€ et 300€ par an *
Soins non-prévus	Accident, maladie et malformations ...	Jusqu'à plusieurs milliers d'euros
Assurance / mutuelle	Recommandé pour les soins non-prévus	Entre 19€ et 50€ / mois *
Stérilisation	Suivant le sexe, la race et le type d'intervention	Entre 100€ et 600€ *
Identification	Obligatoire lors de la cession d'un chien	65€ *
Passeport euro	Obligatoire pour tout déplacement en europe	20€ *

Ses papiers

L'éleveur doit obligatoirement vous remettre avec votre animal :

- Un certificat de vente (facture) qui décrit le chien et mentionne le prix
- La carte d'identification
- Un certificat vétérinaire datant de moins de 3 mois
- Un document d'information sur le chien et ses besoins
- Le certificat de naissance s'il s'agit d'un chien de race. (S'il ne l'a pas encore reçu, l'éleveur doit vous fournir le numéro de portée puis vous envoyer le certificat de naissance dès sa réception.)

L'identification

L'identification du chien est obligatoire avant l'âge de 4 mois et avant toute cession gratuite ou onéreuse. Le non-respect des règles d'identification donne lieu à une contravention de 4ème classe (750 euros).

L'animal doit être identifié par puce électronique ou tatouage par un vétérinaire ou un tatoueur agréé et enregistré dans le fichier national d'identification des carnivores domestiques - I-CAD. Si vous devez voyager à l'étranger, la puce électronique est obligatoire.

En tant que détenteur de l'animal, vous vous engagez à signaler, sans délai, tout nouvel événement à I-CAD : changement d'adresse, déclaration d'une adresse temporaire, changement de détenteur, déclaration de perte, de fugue, de vol et décès de l'animal, depuis votre espace détenteur sur i-cad.fr.

La maltraitance animale et l'abandon

Il est interdit d'exercer des mauvais traitements envers les animaux domestiques, dont font partie les chiens. Les sanctions encourues sont importantes, pouvant aller pour un acte de cruauté jusqu'à 3 ans d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende (article 521-1 du code pénal), et même 4 ans d'emprisonnement et 60000 euros d'amende lorsque ces actes sont commis par le propriétaire de l'animal.

Le fait de lui infliger des souffrances inutiles et/ou de le laisser volontairement ou involontairement dans des conditions de vie qui nuisent à son bien-être physique et mental est passible des peines exposées ci-dessus. En particulier, couper ou faire couper les oreilles de votre chien pour des raisons autres que médicales, ou abandonner sur la voie publique ou dans tout lieu ne permettant pas à votre animal d'être pris en charge est interdit.

Ces actes sont considérés comme de la maltraitance et passibles des mêmes peines. Le fait de ne pas répondre aux besoins de son animal est aussi considéré comme de la maltraitance. Laisser divaguer son chien peut constituer une infraction pénale pouvant aller jusqu'à 1 an de prison et de 15000 euros d'amende.

Les chiens de première et deuxième catégorie

Il existe une réglementation concernant certains types raciaux de chiens dits de 1ère et 2ème catégorie.

Les chiens de 1ère catégorie sont les chiens de type « pit-bulls » (chiens d'apparence Staffordshire terrier ou American Staffordshire terrier, non LOF), les chiens de type « boerbulls » (chiens d'apparence Mastiff, non LOF), et les chiens d'apparence Tosa, non LOF. Les chiens de 2ème catégorie sont les chiens de race Staffordshire terrier, les chiens de race American Staffordshire terrier, les chiens de race ou d'apparence (non LOF) Rottweiler, les chiens de race Tosa.

Tout détenteur d'un chien appartenant à l'une de ces catégories doit posséder un permis de détention, qui sera délivré par votre mairie sous réserve que vous présentiez des pièces justifiant de l'identification du chien, de sa vaccination antirabique en cours de validité, d'une assurance garantissant votre responsabilité civile pour les dommages causés aux tiers par l'animal, de la stérilisation de l'animal pour les chiens mâles et femelles de la 1ère catégorie, et de votre obtention d'une attestation d'aptitude obtenue à l'issue d'une formation. Vous devez aussi avoir fait réaliser une évaluation comportementale du chien par un vétérinaire compétent.

La morsure et les dégâts

Si votre chien mord une personne ou un autre animal, vous avez l'obligation de déclarer la morsure auprès de votre mairie. Vous êtes responsable de votre animal et des dégâts qu'il pourrait occasionner. Dès son acquisition, vous devez le déclarer auprès de mon assurance responsabilité civile.

Les informations fournies dans ce certificat d'engagement et de connaissance ne sont pas exhaustives. Elles sont données à titre indicatif et sont à adapter en fonction de votre animal et de votre situation. Pour plus d'informations, nous vous invitons vivement à consulter les professionnels (éducateurs, éleveurs, clubs de race, vétérinaire ...) avant l'acquisition de votre animal.

Vous trouverez ci-dessous un ensemble d'informations au sujet de la détention d'un chien :

- <https://agriculture.gouv.fr/conseils-et-reglementation-tout-savoir-sur-les-animaux-decompagnie>
- <https://agriculture.gouv.fr/ce-quel-faut-savoir-avant-dacquerir-ou-doffrir-un-animalde-compagnie>
- <https://agriculture.gouv.fr/comment-garder-son-animal-de-compagnie-en-bonnesante-et-contribuer-son-bien-etre>
- <https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>

VOTRE ENGAGEMENT

En signant ce document vous attestez avoir lu et compris l'ensemble des informations ci-dessus et vous engagez à assurer le bien-être de votre animal.

Nom

Prénom

Mention «**Je m'engage à respecter les besoins de mon chien**» à recopier ci-dessous

Fait le :